



GIE C.N.P.R

10 Place du Marché
50300 - AVRANCHES
FRANCE

Siret : 85403761100019

N° : FAC00001057

Date d'émission : 31/01/2026

N° TVA : FR61829557370

N° client : CLT00000018

SAS CSP46

48 rue du Président Wilson

46000 CAHORS

FRANCE

Email : gbelletti@confiez-nous.fr

Email : valerie.brochard@valorexperts.fr

Madame Valerie BROCHARD - Responsable facturation

Réf. : Période janvier 2026

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Abonnement mensuelle	1,00	35,00 €	35,00 €	20,00%
Bulletins de salaire	1,00	15,50 €	15,50 €	20,00%
Réouverture bulletin de salaire	0,00	15,50 €	0,00 €	20,00%
Solde de Tout Compte	0,00	35,00 €	0,00 €	20,00%

Type de vente : Prestation de services

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	50,50 €	20,00%	10,10 €

Total HT 50,50 €

TVA 10,10 €

Total TTC 60,60 €

Règlement

Prélèvement

Echéance(s)

60,60 € au 25/02/2026

Coordonnées bancaires

Nom CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE**IBAN** FR7611425002000800184979381**BIC** CEPAPRPP142

Le montant total s'élève à soixante euros et soixante centimes

En cas de retard de paiement, tout professionnel se verra appliquer, de plein droit, sans rappel ou mise en demeure préalable, une indemnité de 40€ par facture et des pénalités à un taux qui ne peut être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).